

L'ÉCHEC DE LA PREMIUMISATION : "L'EFFET TOMATE CERISE"

CONTEXTUALISATION :

Face à la concurrence croissante des producteurs marocains, **les maraîchers français ont fait le choix de se positionner sur des marchés de niche**, mettant l'accent sur le **goût** et la **qualité**, afin de maintenir leur survie économique. Pour eux, la montée en gamme est apparue comme la seule stratégie viable pour échapper à la crise de compétitivité qui les menaçait. Cependant, cette stratégie s'est avérée perdante dans la mesure où elle a engendré la perte des marchés de masse sans développer d'avantages comparatifs importants sur les marchés de niches sur lesquels la production française s'est faite rattraper.

LES CHIFFRES CLÉS :

- **233** - Nombre par lequel les exportations de tomates cerises marocaines ont été multiplié entre 2005 et 2020 (de 300 à 70.000 tonnes par an en 2020)
- **50%** des exportations marocaines sont destinées au marché français
- **0,74€** - Coût horaire moyen d'un salarié agricole au Maroc (contre 12,80€ en France)

L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE MAROCAINE

L'accord d'association de 2000 entre l'Union européenne (UE), et le Maroc a progressivement éliminé les droits de douane sur les exportations de tomates marocaines vers l'UE. Approfondie en 2012, **cet accord a permis au Maroc d'exporter 55% de ses produits alimentaires vers l'Europe sans droits de douane**. Le manque d'efficacité des mécanismes instaurés pour réguler ces importations ont permis au Maroc de s'imposer sur les marchés européens grâce à des prix beaucoup plus compétitifs.

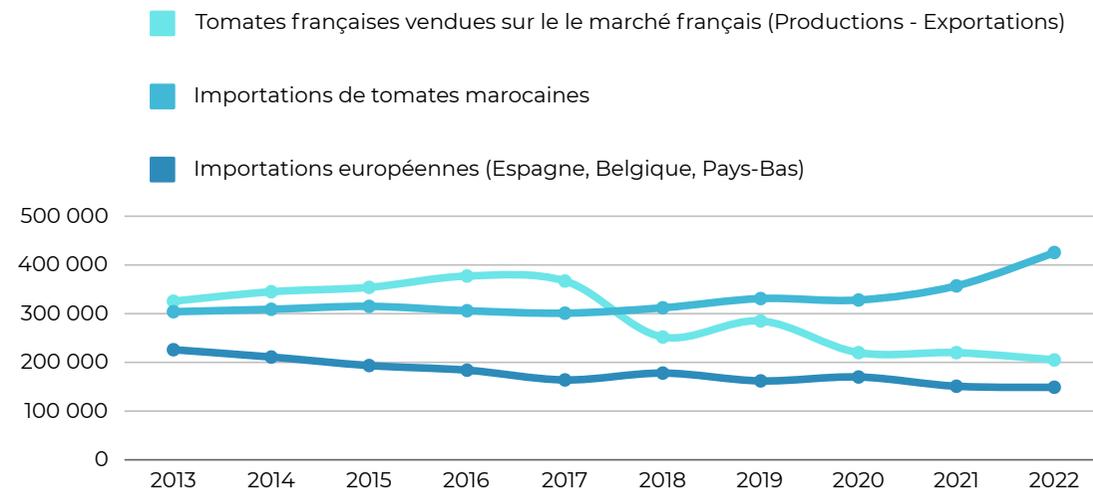
Producteur d'un 1,3M de tonnes de tomates fraîches en 2021, le Maroc a exporté 740.000 tonnes de sa production cette année-là, à 98% vers l'Europe. **Le marché français représente 49,5% de ses exportations.**

LA PREMIUMISATION POUR TENTER DE CONTRER L'ÉMERGENCE DE CONCURRENTS PLUS COMPÉTITIFS

Les entreprises situées en amont de la chaîne de production ont adopté des **certifications de plus en plus exigeantes** (Global Gap, IFS, BRL, ISO 9001). Le recours à ces certifications, visant à garantir la qualité des tomates produites, a entraîné des dépenses significatives engendrant une **augmentation des coûts de structure globaux**.

En parallèle, la **production de tomates de masses (grappes et rondes) a été délaissée par les producteurs français au profit d'autres variétés plus qualitatives** (allongées, "anciennes", cerises, cocktails). Ce choix stratégique s'observe à travers le rendement de la production française globale, **en baisse de 23% entre 2016 et 2020** (de 800.000 à 615.000 tonnes), directement lié au développement de ces variétés de niches, dont le **rendement moyen est inférieur à celles des variétés traditionnelles**.

D'OÙ VIENNENT LES TOMATES FRAÎCHES DU MARCHÉ FRANÇAIS ?



Réalisation personnelle. Les chiffres sont issus des chiffres publiés par le Ministère de l'Agriculture, les douanes française et la base de données Tridge

UNE CONCURRENCE ACCRUE SUR LES MARCHÉS DE NICHE

Les produits français, initialement leaders, ont été rapidement confrontés à une concurrence accrue sur le marché des tomates. Pour rester compétitifs, **les producteurs marocains ont réorienté une partie de leur production de tomates rondes vers les tomates cerises**, bénéficiant d'une meilleure valorisation sur les marchés d'exportation. Cette transition a abouti à une **offre marocaine désormais focalisée à plus de 50% sur des produits à plus forte valeur ajoutée**, en particulier les tomates cerises, dont **les exportations ont connu une multiplication par 233 entre 2005 et 2020, passant de 300 à 70.000 tonnes exportées**.

La compétitivité de la France s'est ainsi dégradée, les tomates rondes françaises occupant désormais une place marginale et les tomates cerises françaises étant perçues comme des produits de niche au prix plus élevé. **Sur l'année 2023, le cours grossistes du kg HT de tomates cerises françaises était plus de deux fois supérieur à celui des marocaines au marché de Rungis**.

Les tentatives de montée en gamme n'ayant pas été fructueuses, les producteurs tentent de se réorienter vers la production de variétés anciennes. **Cette nouvelle approche vise à atténuer l'impact de la concurrence étrangère, en capitalisant sur la distance à parcourir pour importer des variétés plus fragiles**, telles que les tomates côtelées, et en cherchant à créer une niche distinctive sur le marché local.

Le concept "d'effet tomate cerise" met en lumière les limites de la stratégie gouvernementale axée exclusivement sur le haut de gamme. En l'absence de barrières significatives à l'entrée, il devient très probable que des concurrents plus compétitifs grâce à des avantages comparatifs propres se positionnent progressivement sur des niches à plus forte valeur ajoutée, après s'être spécialisé dans les marchés de masse.

MANQUE DE VISION STRATÉGIQUE OU ABANDON DE LA FILIÈRE ?

- Les échanges agricoles entre la France et le Maroc se caractérisent depuis 2014 par des droits de douane spécifiques, additionnels aux droits ad valorem, variant en fonction du prix d'importation. Les prix sont surveillés quotidiennement avec des relevés sur les marchés, établissant des valeurs forfaitaires d'importation. **Si le prix d'importation est inférieur à 0,461€/kg, les droits spécifiques augmentent fortement**. En théorie, ce système vise à favoriser la production française en préservant les produits d'entrée de gamme. Cependant, **le manque d'actualisation depuis 2014 permet à la stratégie d'exportation marocaine d'évoluer, contournant le mécanisme grâce une augmentation de la valeur moyenne de ses tomates**, particulièrement sur le segment des tomates cerises. Ainsi, conformément à l'accord, la production marocaine est exemptée de droits spécifiques. **Bien que cet outil de protection se révèle inefficace, le gouvernement français ne met en place aucune initiative pour aborder la question au niveau européen et réadapter ce mécanisme pour soutenir sa filière nationale**.
- Le gouvernement français, via l'AFD, a alloué **151 millions d'euros pour soutenir la stratégie marocaine de développement agricole** ayant permis la construction de serres destinées en grande partie à la culture et à l'exportation de tomates vers l'Europe. **Ironie du sort ou stratégie délibérée, l'Etat français a investi contre sa propre filière**.

Pour aller plus loin :

- Fiche : Pourquoi la tomate française n'est pas compétitive ?
- Fiche : Comment redresser la filière tomate française ?
- [Sénat – Compétitivité de la ferme France, rapport d'information n°905, Partie B. La seule montée en gamme ne peut être le remède au manque de compétitivité : l'exemple de la fuite en avant de la filière tomate, faute de mise en œuvre d'une politique de baisse des charges – septembre 2022](#)